

28/02/2025

Objectif de gestion

Elkano Global Fund est un fonds multi-classes d'actifs international qui a pour objectif de réaliser une performance nette de frais de 5,7% par an pour la part I sur un horizon de placement de 5 ans.

Il cherche à délivrer une performance indépendante du cycle économique, au travers d'une gestion active et discrétionnaire fondée sur les anticipations de l'équipe de gestion mises en place principalement via l'investissement dans des instruments tels que des ETF (Exchange Traded Funds), des futures et des parts d'OPC avec minimum 50% d'instruments sous-jacents classés SFDR 8 et 9.

Equipe de gestion



Gilles Etcheberrigaray
Président & Directeur des investissements



Ionel Sbierra
Directeur Général Délégué en charge de la gestion

Niveau de risque



Risque plus faible

Risque plus élevé

Valeur Liquidative

10 227,67 €

Encours du fonds

12,5 M€

Frais de gestion

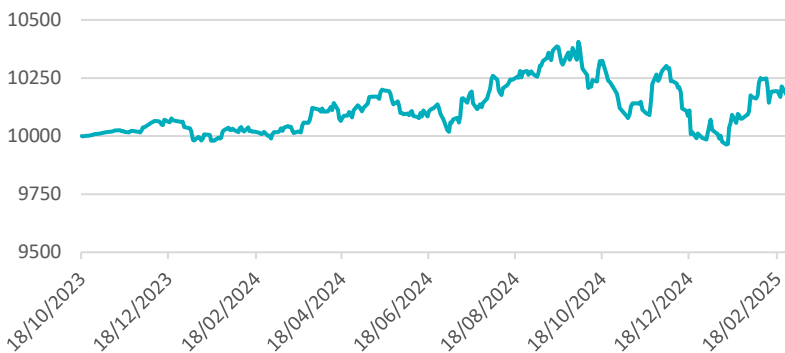
0,8% par an

Pas de frais d'entrée ni de frais de sortie

Date de création

18/10/2023

Evolution de la valeur liquidative



Performance cumulée et annualisée

	3M	1A	3A	Création
Cumulée	-0,53%	2,21%	-	2,28%
Annualisée	-	2,21%	-	1,66%

Indicateurs de risque

	1A	3A	Création
Volatilité	4,08%	-	3,57%
Max. Drawdown	-4,25%	-	-4,25%

Performance mensuelle et calendaire

Année	Jan.	Fev.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	
2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,27%	0,02%	
2024	-0,27%	-0,12%	-0,20%	1,14%	0,04%	-0,31%	-0,20%	1,24%	0,65%	0,60%	-2,08%	1,65%	-2,65%
2025	2,15%	1,55%	0,60%										

Source : Elkano AM, Bloomberg | Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps | Les fonds présentent un risque de perte en capital | Niveau de risque ou SRI allant de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé).

Commentaire de gestion

Le fonds Elkano Global Fund réalise un mois de février positif, prolongeant sa dynamique de janvier, avec une performance de +0,54% pour la part R et +0,60% pour la part I.

En février, les marchés actions ont atteint de nouveaux sommets avant de corriger en fin de mois. Cependant, la dynamique n'est pas la même des deux côtés de l'Atlantique. Aux États-Unis, la perspective d'une relance inflationniste initiée par l'administration Trump semble céder la place à une anticipation de ralentissement progressif, notamment en raison des coupes budgétaires initiées par Elon Musk et les équipes du DOGE. Ce changement d'optique explique que le sommet atteint n'ait été que marginal et temporaire, avant de laisser place à une correction. En revanche, la dynamique européenne apparaît plus robuste, portée par une activité meilleure que prévu et par des perspectives de cessez-le-feu en Ukraine, malgré les nombreux aléas des négociations.

La question des tarifs douaniers aux États-Unis reste une préoccupation majeure. Le secrétaire au Commerce, Lutnick, a confirmé que les droits de douane sur le Canada et le Mexique entreraient en vigueur le mardi 4 mars, même si les taux définitifs restent à déterminer. Concernant la Chine, ces tarifs seraient « figés », sauf si Pékin prenait des mesures pour enrayer le trafic de fentanyl vers les États-Unis. En réponse, la Chine a menacé d'instaurer ses propres taxes, ciblant en particulier les produits agricoles et alimentaires américains.

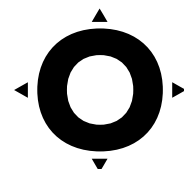
Le marché boursier américain a connu des difficultés au cours des deux dernières semaines du mois. Après avoir atteint un record intraday le 19 février, le S&P 500 a fortement reculé et affiche désormais une baisse d'environ 4,5 %. D'autres indices et valeurs phares ont suivi la même tendance : l'indice des semi-conducteurs (SOX) a chuté de près de 12 % par rapport à son sommet de février, tandis que des géants comme Microsoft et Nvidia ont également été lourdement sanctionnés.

En revanche, les marchés européens ont poursuivi leur ascension vers de nouveaux sommets (IBEX, DAX et MIB), les investisseurs continuant de privilégier cette zone au détriment des indices américains de grandes capitalisations, et en particulier des « Magnificent 7 ».

Dans ce contexte, nous avons renforcé nos investissements hors des États-Unis, en privilégiant l'Eurostoxx 50, le secteur de la santé en Europe, les actions chinoises et les mines de métaux précieux, tout en réduisant notre exposition aux actions américaines. Par ailleurs, nous avons ajouté au portefeuille une stratégie de protection contre les risques extrêmes.

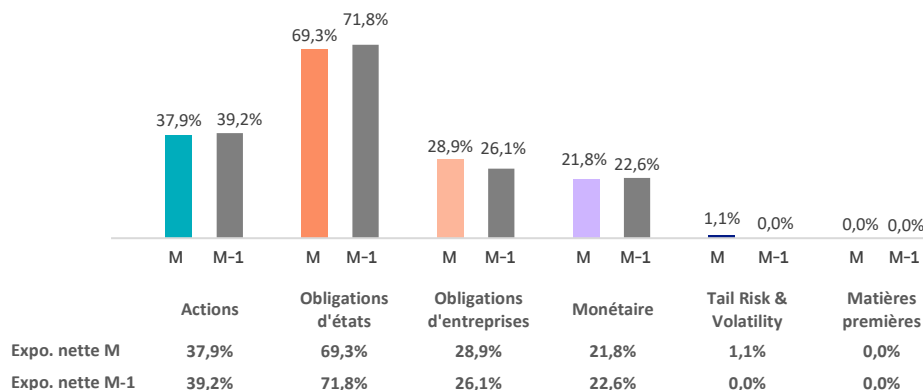
Sur le marché obligataire, nous avons accru notre position en bons du Trésor américain à long terme via des futures sur le 30 ans, portant la sensibilité du fonds à 5,8 ans.

Notre approche reste prudente et nous continuons à maintenir une part importante du portefeuille dans des actifs défensifs et de qualité, tels que des instruments monétaires, des obligations européennes Investment Grade, des titres adossés à des actifs (ABS) et des obligations d'entreprises nordiques à haut rendement. Cette allocation vise à optimiser le rendement global, qui s'établit actuellement autour de 5,1% pour le fonds.

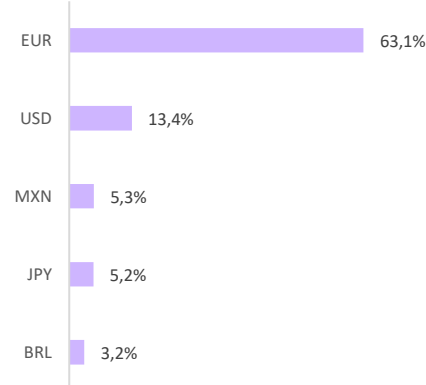


Allocation globale du portefeuille

Allocation par classes d'actifs

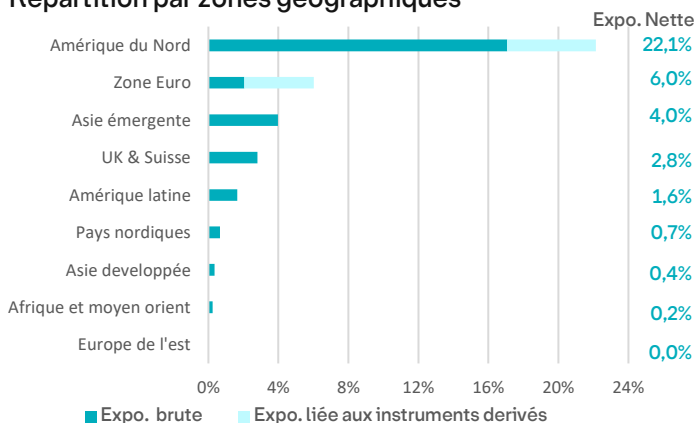


Allocation par devises

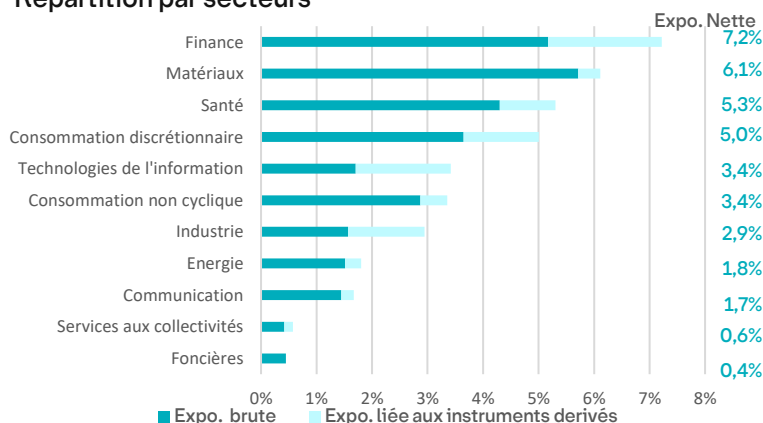


Allocation de la poche actions

Répartition par zones géographiques

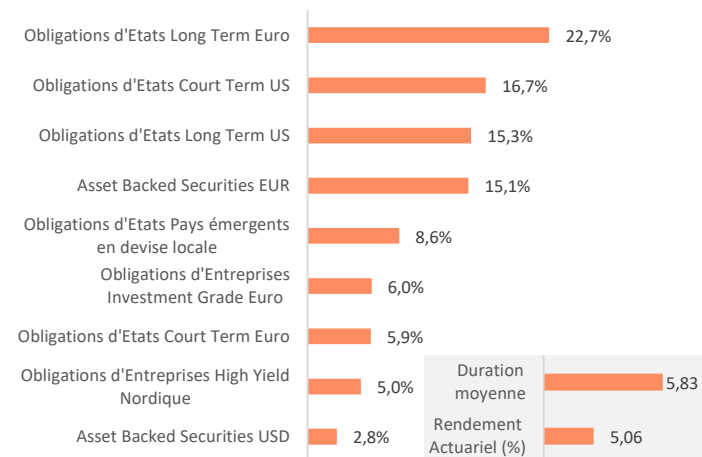


Répartition par secteurs



Allocation de la poche obligataire

Répartition par catégories



Caractéristiques

Code Bloomberg	BGELKGLBI
Code LEI	9695009PCFL2XIBJAW93
Horizon d'investissement	5 ans
Devise	EUR
Société de gestion	Elkano Asset Management S.A.S
Statut juridique	FCP de droit français
Date de création de l'OPC	18/10/2023
Date de création de la part	18/10/2023
Frais de gestion financière	0,8% net par an
Commission de surperformance	10% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 5,7%
Commission de souscription	Néant
Commission de rachat	Néant
Minimum de souscription	10 000 EUR
Décimalisation	Centième de part
Date de règlement-livraison	J+2
Affectation des résultats	Capitalisation
Fréquence de valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Auditeur	RSM Paris
Valorisateur	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

Votre interlocuteur

Constantin Paoli

Directeur Général Délégué

constantin.paoli@elkanoam.com

+33 (0)6 79 05 77 81



ELKANO ASSET MANAGEMENT

3 avenue de l'Opéra - 75001 PARIS - Société de gestion agréée par l'AMF n° GP-20230010

Source : Elkano AM, Bloomberg. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les fonds présentent un risque de perte en capital. La remise de ce document à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque commercialisateur, distributeur ou conseiller. Il a été réalisé uniquement dans un but d'information et ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée, ni une sollicitation en vue de la souscription de ce produit. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement et sa capacité à faire face aux risques liés à la transaction. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Les informations présentées ne constituent ni un élément contractuel ni un conseil en investissement. Les frais de gestion sont inclus dans les performances présentées. Le fonds n'étant pas garanti en capital, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant de capital investi. L'accès aux produits et services présentés ici peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et peut être modifié à tout moment. Les risques, les frais et la durée de placement recommandée du fonds présenté sont décrits dans les DIC et le prospectus disponibles sur www.elkanoam.com ou sur simple demande auprès de la société de gestion. Le DIC doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Depuis l'entrée en vigueur de la directive concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II) le 02/01/2018, il existe désormais une séparation entre la facturation des frais liés à l'exécution des ordres et des frais liés à la fourniture de recherche. Ces deux typologies de frais sont supportées par l'OPCVM. Le montant total des frais de recherche facturé à l'OPCVM seront indiqués dans le rapport annuel de celui-ci.